

SÉANCE
EXTRAORDINAIRE

Du 10 janvier 2023 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 16 h, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de la mairesse suppléante Vicky Robichaud, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Manon Leblanc, Dona Bouchard, Stéphane Amireault.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse suppléante, Madame Vicky Robichaud, procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

Confirmation de la convocation de la présente séance extraordinaire

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. La greffière dépose le certificat de transmission de documents.

01-01-2023

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
et RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance.

----- A D O P T É E -----

02-01-2023

Résolution autorisant l'adoption du Règlement d'emprunt numéro E-018 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 365 000 \$

CONSIDÉRANT que le Règlement d'emprunt numéro E-018 autorise un emprunt pour l'acquisition de biens immeubles pour la création ou l'agrandissement d'accès à la rivière, de parc industriel ou d'accès au parc industriel pour un montant total de 2 365 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné, une présentation et un dépôt du règlement ont été faits lors de la séance du 14 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que la compétence municipale provient de la Loi sur les Cités et Villes à l'article 544, deuxième alinéa ;

CONSIDÉRANT qu'aucun changement n'a été apporté au projet initialement déposé ;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière depuis son dépôt ;

CONSIDÉRANT que le règlement proposé est disponible pour consultation depuis le début de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2. QUE le conseil municipal adopte le Règlement d'emprunt numéro E-018 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 365 000 \$ et ce, tel que déposé.

----- ADOPTÉE -----

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

03-01-2023

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est
PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 16 h 02.

----- ADOPTÉE -----

VICKY ROBICHAUD
Mairesse suppléante

FLAVIE ROBITAILLE
Greffière